

## AUTRES QUESTIONS DE CONTRÔLE ET DE GESTION

### Débris marins

6.1 Le secrétariat a présenté un compte rendu des campagnes de suivi des débris marins et de l'impact de ces derniers sur les mammifères et oiseaux marins menées par les Membres dans la zone de la Convention (SC-CAMLR-XXV/BG/9). En mars 2006, il a pris contact avec tous les Membres, leur demandant de soumettre des données actuelles sur les campagnes de suivi des débris marins pour les saisir dans la base de données de la CCAMLR. Les données présentées provenaient du Royaume-Uni (de l'île Bird, en Géorgie du Sud, et de l'île Signy, aux Orcades du Sud) et de l'Uruguay (de l'île du Roi George, aux îles Shetland du Sud).

6.2 La base des données de la CCAMLR sur les débris marins contient des données en provenance de 12 sites, presque tous de la zone 48. Des données collectées pendant au moins trois ans conformément aux méthodes standard de la CCAMLR sont disponibles pour quatre de ces sites. Les données sur les débris marins soumises à la CCAMLR sont les suivantes :

- i) débris marins échoués sur les rivages : Chili (cap Shirreff, île Livingston, îles Shetland du Sud – de 1993 à 1997), Royaume-Uni (île Bird, Géorgie du Sud – de 1989 jusqu'à ce jour, et île Signy, Orcades du Sud – de 1991 jusqu'à ce jour), Uruguay (île du Roi George, îles Shetland du Sud – de 2001 jusqu'à ce jour) et Afrique du Sud (île Marion 2004) ;
- ii) débris marins associés aux colonies d'oiseaux de mer : Royaume-Uni (île Bird – de 1993 jusqu'à ce jour) ;
- iii) enchevêtrement de mammifères marins dans des débris marins : Royaume-Uni (île Bird – de 1991 jusqu'à ce jour, et île Signy – de 1997 jusqu'à ce jour) ;
- iv) souillures d'oiseaux par des hydrocarbures : Royaume-Uni (île Bird – de 1993 jusqu'à ce jour).

6.3 Un récapitulatif des tendances de ces données (SC-CAMLR-XXV/BG/9) indique que :

- i) les débris marins, principalement des articles d'emballage et des engins de pêche, ont atteint un pic au cours de la période 1994–1996 aux îles Bird et Signy, et sont en diminution depuis ;
- ii) le niveau des débris marins trouvés dans les colonies d'oiseaux de mer de l'île Bird, en augmentation de 1998 à 2003, a nettement baissé depuis, notamment en ce qui concerne la proportion relative d'engins de pêche, tels que les avançons et les hameçons ;
- iii) l'enchevêtrement des otaries de Kerguelen dans des débris à l'île Bird a atteint un pic en 1993, mais il affiche un déclin général depuis ; c'est pendant la saison 2004/05 qu'ont été enregistrés les niveaux les plus bas. L'enchevêtrement est causé, le plus souvent, par des courroies d'emballage en plastique, des fragments de fils ou de palangre synthétiques et des filets de pêche ;
- iv) le nombre d'oiseaux de mer contaminés par les hydrocarbures reste peu élevé.

## Comptes rendus de campagnes d'évaluation des débris marins sur les plages

6.4 Des campagnes normalisées d'évaluation des débris marins ont été menées à l'île Signy, aux îles Orcades du Sud, en 2005/06 (SC-CAMLR-XXV/BG/14) et à l'île Bird, en Géorgie du Sud, en 2004/05 (SC-CAMLR-XXV/BG/12). Par rapport à l'année dernière ou l'on avait assisté à une augmentation du nombre d'articles récupérés, cette année on assiste à une diminution de ces objets sur les deux sites : île Signy (29%) et île Bird (43%).

6.5 Oscar Pin (Uruguay) informe le Comité scientifique que l'Uruguay reste engagé à collecter et à soumettre des données sur les débris marins associés aux opérations de pêche.

6.6 C. Moreno informe le Comité scientifique qu'en raison du départ en retraite du Professeur Daniel Torres (Chili) pendant la période d'intersession, il n'a pas été possible de présenter des données ou des analyses à ce stade. Le Chili n'en demeure pas moins engagé à poursuivre la collecte des débris marins et à présenter des comptes rendus à cet égard.

6.7 M. Naganobu déclare que, comme les années précédentes, aucun engin de pêche n'a été perdu en mer par les chalutiers japonais pêchant le krill et qu'aucun débris marins n'avait été observé en mer pendant la saison 2005/06.

## Enchevêtrement de mammifères marins dans des débris marins

6.8 La déclaration normalisée de l'enchevêtrement des otaries de Kerguelen dans des débris marins a été effectuée à l'île Signy, aux îles Orcades du Sud (SC-CAMLR-XXV/BG/15), où un animal enchevêtré dans des débris marins a été observé, et à l'île Bird, en Géorgie du Sud (SC-CAMLR-XXV/BG/13), où deux otaries enchevêtrées dans des débris marins ont été observées pendant l'hiver, ce qui représente une réduction de 60% par rapport à l'année précédente, alors que les huit cas relevés pendant l'été d'otaries enchevêtrées dans des débris constituent une augmentation de 100% par rapport à l'été précédent ; le nombre total relevé (10) entre le 1<sup>er</sup> avril 2005 et le 31 mars 2006 représente le nombre d'enchevêtrements le plus bas enregistré depuis 1991.

## Débris marins associés aux colonies d'oiseaux de mer

6.9 Les débris marins associés aux oiseaux de mer à l'île Bird, en Géorgie du Sud, du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2006 sont déclarés dans le document SC-CAMLR-XXV/BG/11. Il s'agit de 44 articles d'engins de pêche (de palangre principalement) trouvés dans les colonies d'oiseaux de mer, ce qui constitue une augmentation par rapport à l'année précédente, mais qui reste toutefois inférieur aux valeurs de la période de 2000 à 2003.

6.10 R. Holt fait remarquer que l'on continue de trouver des hameçons dans les nids de pétrels géants dans des secteurs éloignés des lieux de pêche (paragraphe 5.16).

## Oiseaux et mammifères marins mazoutés

6.11 Pendant la période du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2006, les trois cas de contamination aux hydrocarbures chez des grands albatros (*Diomedea exulans*) pendant l'incubation ont été relevés le même jour (30 décembre 2005) à l'île Bird, en Géorgie du Sud (SC-CAMLR-XXV/BG/11). Le Comité scientifique constate que cinq des six cas de contamination de grands albatros du même site que l'année précédente ont également été relevés au cours d'une période de deux semaines en mars 2005 (SC-CAMLR-XXIV, paragraphe 6.12).

## Avis de gestion

6.12 Le Comité scientifique note la réduction des niveaux de débris marins dans certains secteurs de la zone de la Convention et encourage tous les Membres à soumettre au secrétariat des données sur les débris marins.